

Jean-Marc Bourhis

Président de l'association Dagoverana
219-221 rue de Versailles
92410 Ville-d'Avray

Madame Dominique Creuchet

Secrétaire Générale de Dagoverana
Architecte D.P.L.G. - Urbaniste DIUP
Ecole de Chaillot, expert de justice

A l'attention de Monsieur Hottiaux

Préfecture des Hauts-de-Seine
167 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Copies :

Monsieur Béval

Centre des Monuments Nationaux
62 rue Saint-Antoine
75186 Paris

Madame de Marcillac

Mairie de Ville-d'Avray
13 rue de Saint-Cloud

Ville-d'Avray, le 10 janvier 2021

Objet : déversoirs sur les étangs dits de Corot

Monsieur le Préfet,

Un document du Centre des Monuments Nationaux récemment reçu dans nos boîtes et au dos duquel figure le logo de la préfecture des Hauts-de-Seine nous incite à répondre à votre lettre du 1^{er} décembre, lettre pour laquelle nous vous remercions :



Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial

Bureau de l'environnement, des
installations classées et des
enquêtes publiques

Nanterre, le 1^{er} DEC. 2020

Nous l'avons lue très attentivement pour y trouver les réponses à nos questions.

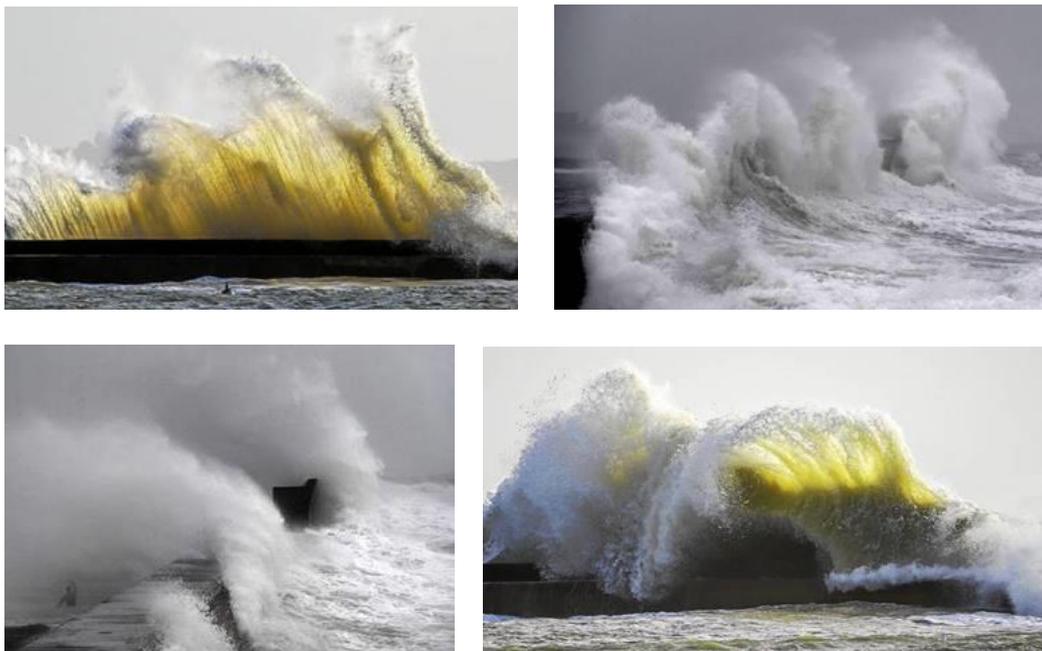
En particulier nous avons compris, en creux, qu'il n'existait pas de réglementation encadrant la question de nos étangs mais seulement des recommandations, elles-mêmes ne s'appliquant qu'au bassin de trois rivières dont nos étangs sont étrangers.

Nous prenons acte qu'une étude plus précise sur les incidences du déversoir en aval sera effectuée, mais restons sans réponse quant à savoir de quelle manière les conséquences sur les constructions en aval ont été intégrées dès l'origine dans les choix techniques initiaux et si les zones d'expansion naturelle des étangs ont été prises en compte.

Surtout, nous espérons **des détails** étayant l'hypothèse d'Artelia qu'une digue préalablement confortée **serait amenée à rompre par simple surverse** et qu'un **déversoir de 24 m de long** est requis. Sans ces précisions il nous est difficile d'accepter que l'option consistant à laisser monter l'eau jusqu'au sommet de la digue ait été écartée.

Il est à craindre que l'opinion publique, à qui notre association rend compte, ne comprenne pourquoi des barrages soient, chez nous, susceptibles de rompre sous l'effet d'une pression modérée avec un risque annuel d'1 sur 300 quand d'autres ouvrages, ailleurs, résistent depuis des générations aux coups de butoir de flots impétueux, phénomènes se répétant plusieurs fois par an...

Digues de Bretagne :



Il est probable que certains se poseront la question du bon usage de l'argent public.

Par ailleurs, à l'heure où il est particulièrement important de maîtriser sa communication pour ne pas engager sa responsabilité en tant que représentant de l'état, d'une ville, d'une communauté, d'une association etc. nous restons dubitatifs concernant la réalité de la « simulation projetée sur une échéance de 10 ans » figurant en première de couverture de la plaquette qui nous a été distribuée :



En couverture. Vue axiale du projet de barrage de l'Étang neuf (simulation projetée sur une échéance de 10 ans)

En effet, nous avons du mal à comprendre quels arbres seraient susceptibles de cacher, même dans 10 ans, les immeubles du domaine de la Ronce :

1. **De loin : aujourd'hui déjà** (avant abattage des arbres) les immeubles sont perceptibles. Ci-dessous la même photo que sur la plaquette, le 9 janvier 2021 :



La position du futur déversoir étant facilement repérable (correspondant à la partie supérieure non nettoyée de la digue) il est aisé d'imaginer le résultat quand les arbres auront été coupés.

Ci-dessous :

- Ligne jaune : le futur déversoir.
- Cadre rouge : Les arbres qui seront abattus (cadre volontairement désaxé pour tenir compte de la perspective).
- A droite la simulation de la plaquette.



Où sont les arbres supposés occulter les constructions dans 10 ans ?

2. **De près** (pour les promeneurs sur la digue) : **aujourd'hui déjà**, après le « nettoyage » des abords effectué, les immeubles et le parking sont particulièrement visibles :



3. Par rapport à l'état présent (photos ci-dessus) le futur déversoir ne fera qu'aggraver la situation, non seulement en occasionnant l'abattage des arbres au niveau de la digue (croix rouges, déjà vu), mais également en condamnant certains végétaux restant en contrebas.

Aussi : les arbres fonctionnant en réseau, leurs racines sont intriquées et, au niveau supérieur, ils s'épaulent mutuellement en cas de coup de vent. Couper certains arbres revient à fragiliser les autres. Est-ce souhaitable ?

Notons également que leur système racinaire joue souvent un rôle actif dans le maintien des terres. L'exemple des talus de la SNCF nous le rappelle : les glissements de terrain sont souvent consécutifs à l'éradication des végétaux.

Ne vaudrait-il pas mieux laisser ces arbres en place, aussi longtemps qu'ils ne présentent pas de signes de dégénérescence sanitaire ?

Enfin, ne pas sauver les arbres portera un coup fatal au site, aussi sûrement que la vision du même groupe d'immeubles, non occultés, ruine déjà la perspective de la maison de Corot et de son jardin :



Il ne s'agit bien évidemment pas de sauver des arbres au prix d'une mise en danger des populations.
Il s'agit en revanche :

- De s'interroger sur la **véritable nécessité** de créer un déversoir pour des impératifs *supposés* de sécurité (nous restons en attente des textes *réglementaires* et des démonstrations mathématiques convaincantes).
- De considérer qu'on ne peut prétendre préserver un élément de notre patrimoine historique sans en préserver l'environnement, le contexte.
Sans tous ces arbres qui les bordent, les étangs de Corot ne seraient qu'une simple retenue d'eau, deux grandes flaques.

Le caractère irréversible de ce qui sera entrepris n'invite-il pas à la plus grande circonspection ?

Accessoirement, l'un des principaux acteurs économiques de la ville est l'hôtel & spa Les Etangs de Corot. Quel impact si les étangs donnaient, demain, sur des immeubles à l'architecture datée ?

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jean-Marc BOURHIS

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical strokes and a long horizontal stroke at the end.

Dominique CREUCHET